



LE Terra

Maison Familiale

Antenne CFA



Centre de Formation sous contrat avec l'Etat

Ce document est à compléter et à retourner à la MFR de Moncoutant

FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSION A LA FORMATION D.E.A.E.S

Nom d'usage : _____ Nom épouse : _____

Prénom(s) : _____

Date naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____

Tél : _____ Portable : _____

Niveau scolaire : _____

Situation actuelle :

- Salarié(e)
- Demandeur(euse) d'emploi
- Autre (à préciser)

Voie de formation souhaitée :

- Formation en voie directe
- Formation en cours d'emploi
- Complément de formation dans le cadre de la V.A.E

Lieu de formation souhaité (de 1 à 5 par ordre de préférence)

- MFR Aignes et Puyperoux-16 190 AIGNES ET PUYPEROUX
- MFR Pont l'Abbé d'Arnoult-6, rue Claire Pertus-17250 PONT L'ABBE d'ARNOULT
- MFR Jarnac-12 rue Ernest Merlin 16200 JARNAC
- MFR Ingrandes-34, rue Nationale-86220 INGRANDES
- MFR Chevanceaux-le Pavé-17210 CHEVANCEAUX
- MFR Moncoutant-Av du Générale de Gaulle – 79320 MONCOUTANT



Le dossier à nous retourner doit contenir :

- ☞ une photo d'identité
- ☞ un chèque de 20 € pour l'épreuve d'admissibilité à l'ordre de la MFR Le Terra.
- ☞ une lettre de motivation ;
- ☞ un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle ;
- ☞ la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☞ la photocopie du permis de conduire
- ☞ et copie des titres ou diplômes mentionnés ci-dessous permettant la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;

☞ L'accès à la formation retenu par le candidat pour la formation :

→ Formation continue en voie directe et en cours d'emploi (*une attestation de l'employeur autorisant le stagiaire à suivre la formation, ou la copie du dossier de demande d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.)*)

→ complément de formation dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (*la copie de la décision de validation partielle notifiée par la DRJSCS et prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, précisant la dispense des épreuves de sélection*).

L'antenne Maison Familiale Rurale auprès de laquelle vous déposez votre dossier procède à la vérification de la demande d'inscription. **Tout dossier incomplet est retourné au candidat** qui devra le renvoyer dans les délais fixés par l'établissement de formation.

☞ **Fournir la copie des diplômes acquis dans la liste suivante :**

- Diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'état d'aide-soignant
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option service aux personnes
- BEP ASSP
- BAPAAT
- CAP petite enfance
- CAPA services en milieu rural
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Certificat Employé Familial
- Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- CAP ATMFC
- CAPA Service en Milieu Rurale
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural
- DE Assistant familial

- Tous diplômes justifiant d'au moins un niveau 4

ANNEXE AU REGLEMENT D'ADMISSION PREPARANT AU DIPLOME D.E.A.E.S

1°) Retrait des dossiers :

Le dossier est à retirer auprès de la MFR Le Terra Antenne CFA ou de l'établissement partenaire local à partir du 1^{er} décembre 2016 et à remettre complet au plus tard le 24 mars 2017.

Les candidats dont le dossier est complet (se référer au II du règlement d'admission) recevront une décision de recevabilité avec la convocation aux épreuves d'admissibilité 15 jours avant les épreuves.

Tout dossier incomplet sera retourné et devra être complété dans les délais requis.

Passé ce délai, les candidats dont les dossiers sont incomplets recevront une décision de rejet justifiée.

2°) Calendrier des épreuves :

2.1°) *Epreuve écrite d'admissibilité* :

Questionnaire d'actualité comportant 10 questions : durée 1h30

Date prévue : 6 avril 2017

Les candidats déclarés admissibles ainsi que les candidats dispensés d'épreuve d'admissibilité seront convoqués à l'épreuve d'admission.

2.2°) *Epreuve d'admission* :

Entretien d'une durée de 30 minutes.

Date prévue : 25 avril 2017

Les listes d'admission seront affichées dans les locaux de la MFR le TERRA annexe CFA.

La notification des décisions d'admission sera envoyée aux candidats admis sur la liste principale à partir du 2 mai 2017.

La confirmation de l'entrée en formation doit être retournée dans les 15 jours qui suivent la réception de la recevabilité.

Passé cette date, il sera fait appel au 1^{er} candidat sur la liste complémentaire.

3°) Frais d'inscription :

Frais de dossier d'inscription aux épreuves de sélections :

→ Formation initiale par apprentissage et formation continue :

- Epreuve écrite d'admissibilité : 20 €

- Epreuve orale d'admission : 20 €

→ Complément de formation VAE 20 €